

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes PEDURTHE, ARETTE, BROUGÉ, ROCHER
MM. ESTRADE, MOULIS, CAZERES, BARADAT,

Absentes excusées : Mmes MENARD, DUMAS, MANOTTE (procuration à Mme ROCHER)

Absents : Mme MALIBERT, MM. MASSOU, PLAA

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Convocation du 05 juillet 2019

DCM 2019 / 04/ 01- Programme voirie 2019 – Consultation d'entreprises

Monsieur le Maire présente 3 devis d'entreprises de travaux publics relatifs à la fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 sur différentes voies communales dans le cadre du programme 2019 (travaux bénéficiant d'une subvention du Conseil Départemental).

Les 3 devis présentés proposent les tarifs suivants :

- GUINTOLI (devis du 1^{er} juillet 2019) :70 € HT / T
- SAS LONNE-PEYRET (devis du 2 juillet 2019) :.....69 € HT / T
- LAFFITTE Frères (devis du 4 juillet 2019) :.....66 € HT / T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise LAFFITTE Frères pour son tarif plus avantageux, soit 66 € HT la tonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et à établir le plan des travaux avec les membres de la Commission voirie.

DCM 2019 / 04 / 02 – Intercommunalité : Groupement de commandes assurance

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes qui organise, depuis plusieurs mois, un groupement de commandes pour un marché

d'assurance à l'attention de l'ensemble des communes membres, lesquelles ont été consultées sur le plan des besoins.

Le dossier de consultation doit à présent être préparé pour une mise en œuvre des contrats prévue au 1^{er} janvier 2019.

Les Communes sont donc appelées à délibérer pour adhérer à ce groupement de commandes par la signature d'une convention avant le 1^{er} août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'assurance formé par la CCLB
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente.

DCM 2019 / 04 / 03 – Loyers des 3 nouveaux logements de Sianes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, la construction de ces 3 nouveaux logements étant réalisée avec conventionnement du Conseil Départemental, les loyers devront être fixés en respectant les plafonds fixés par ce dernier, soit 5,37 € / m² de surface utile.

Monsieur le Maire précise que des loyers accessoires peuvent être ajoutés à ces montants en fonction des annexes dont bénéficient les logements, ainsi que d'autres charges (redevance d'assainissement, entretien vidanges des fosses et bacs à graisse).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **DÉCIDE** de fixer les loyers selon les calculs suivants :
 - T 2 de 50,31 m² de surface utile (+ rangement sous escalier extérieur): **315,16 €** (270,16 € + 20 € de charges + 25 €)
 - T 2 de 51,41 m² de surface utile : **296,07 €** (276,07 € + 20 € de charges)
 - T 3 de 80,17 m² de surface utile : **450,51 €** (430,51 € + 20 € de charges)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de bail selon les tarifs fixés.

DCM 2019 / 04 / 04 – Autorisation d'adhésion à l'offre de paiement en ligne PayFIP au plus tard le 01/07/2020

Monsieur le Maire indique que le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 impose une obligation pour les administrations de mettre gratuitement à disposition de leurs usagers un service de paiement en ligne.

Ce décret impose une mise en conformité avec cette obligation au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Monsieur le Trésorier nous invite donc aujourd'hui à entamer les démarches vers cette adhésion par une décision de principe et la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'offre de paiement en ligne PayFIP au plus tard le 01/07/2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente.

DCM 2019 / 04 / 05 – Versement d'une subvention au CLSH Petit Prince d'Uzein

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, faisant suite à la décision de retrait des Communes de Momas et Caubios-Loos, un conseil d'administration regroupant les élus des Communes adhérentes a été organisé en juin en mairie d'Uzein afin de fixer les modalités de départ, notamment le solde des participations financières.

Comme prévu lors de la dissolution du Miey de Béarn, les Communes qui récupéraient la compétence ALSH devaient reverser le montant octroyé en attribution de compensation à l'Association A Tout Loisirs (coordinateur des ALSH), soit 1914,71 € annuels pour Momas.

A Tout Loisirs étant à présent dissoute, les membres du bureau de l'ALSH Petit Prince ainsi que les élus d'Uzein ont demandé que les Communes reversent cette compensation à leur centre (en sus de la participation annuelle déjà versée).

Monsieur le Maire fait donc part de cette requête au Conseil Municipal en lui rappelant que la subvention précédemment versée à A Tout Loisirs couvrait l'année civile et que le départ du centre d'Uzein a été acté pour le 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **DÉCIDE** de verser au Petit Prince les 2/3 de la subvention annuelle prévue, soit 1 276,50 € (tenant compte du départ anticipé au 1^{er} septembre 2019).
- **DIT** qu'une décision budgétaire modificative est nécessaire pour le versement de cette subvention sur l'exercice 2019 (soit 1 277 euros à inscrire au compte 6574).

DCM 2019 / 04 / 06 – Décision budgétaire modificative n°1

Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-6 021,00
2802 (040) : Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	1 748,00
28041582 (040) : Bâtiments et installations	192,00
28051 (040) : Concessions et droits similaires	270,00
28088 (040) : Autres immobilisations incorporelles	3 811,00
Dépenses	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-6 021,00
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	6 021,00

DCM 2019 / 04 / 07 – Décision budgétaire modificative n°2

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (041) : Constructions	8 348,00	2031 (041) : Frais d'études	8 348,00
Total dépenses :	8 348,00	Total recettes :	8 348,00

DCM 2019 / 04 / 08 – Décision budgétaire modificative n°3

<i>Dépenses</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 277,00
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	1 277,00
Total dépenses :	0,00

DCM 2019 / 04 / 09 – Décision budgétaire modificative n°4

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	650,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	650,00
Total dépenses :	650,00	Total recettes :	650,00

Fin du compte-rendu.

N° délibération	Objet
DCM 2019 / 04 / 01	Programme voirie 2019 – Consultation d'entreprises
DCM 2019 / 04 / 02	Intercommunalité : Groupement de commandes assurance
DCM 2019 / 04 / 03	Loyers des 3 nouveaux logements de Sianes
DCM 2019 / 04 / 04	Autorisation d'adhésion à l'offre de paiement en ligne PayFIP au plus tard le 01/07/2020
DCM 2019 / 04 / 05	Versement d'une subvention au CLSH Petit Prince d'Uzein
DCM 2019 / 04 / 06	Décision budgétaire modificative n°1
DCM 2019 / 04 / 07	Décision budgétaire modificative n°2

DCM 2019 / 04 / 08	Décision budgétaire modificative n°3
DCM 2019 / 04 / 09	Décision budgétaire modificative n°4

Signatures – DCM 2019/04 (séance du 11 juillet 2019)

ESTRADE Daniel

MOULIS Bernard

BROUGÉ Virginie

ARETTE Patricia

BARADAT Jean-Marc

CAZERES Jean-François

(MANOTTE Patricia)

PEDURTHE Jacqueline

ROCHER Carine

